

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

21-06-157

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe GIGOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Karine BERRUEL, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

SERVICES PUBLICS LOCAUX

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-3, L.1411-4 et L.1413-1,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°20-06-091 en date du 8 juin 2020 relative à la composition et à l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL),

Vu la délibération n°20-07-115 en date du 2 juillet 2020 relative à la modification de la composition de la CCSPL,

Vu la délibération n°21-03-043 en date du 16 mars 2021 relative au remplacement d'un membre démissionnaire,

Vu l'arrêté en date du 02 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Christophe Dardenne en qualité de président de la commission de contrôle financier (CCF),

Vu le changement de présidence de l'association les vitrines libournaises,

Considérant que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires,

Considérant de conformément à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

Considérant que cette commission, présidée par le Maire ou son représentant dûment habilité, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant,

Considérant que la commission consultative des services publics locaux est composée de 10 élus répartis en 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ainsi que 10 représentants des associations locales répartis en 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants,

Considérant que dans un souci de corrélation entre les missions de la CCF et de la CCSPL, il apparaît opportun que le président de la CCF soit membre de la CCSPL,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret mais que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné leur pouvoir)

Le Conseil Municipal :

- adopte la composition ci-dessous de la commission consultative des services publics locaux :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1	Denis SIRDEY	Antoine LE NY
2	Monique JULIEN	Jean-Louis ARCARAZ
3	Laurent KERMABON	Baptiste ROUSSEAU
4	Régis GRELOT	Bénédicte GUICHON
5	Christophe GIGOT	Christophe DARDENNE

	Représentants d'associations locales titulaires	Représentants d'associations locales suppléants
1	Association Saint Vincent de Paul Le Président ou son représentant	Association Saint Vincent de Paul Le membre désigné par le Président de l'association
2	Association culture et compagnie Le Président ou son représentant	Association culture et compagnie Le membre désigné par le Président de l'association
3	Association les vitrines libournaises Le Président ou son représentant	Association les vitrines libournaises Le membre désigné par le Président de l'association

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

07 juillet 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20210630-D_21_06_157-DE

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

21-06-158

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe GIGOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Karine BERRUEL, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

SERVICES PUBLICS LOCAUX

INFRACTUOSITÉ DE LA PROCÉDURE DE CONCESSION DE SERVICE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.411-1 et suivants, L.1413-1, L.2121-12, R.1411-1,

Vu le code de la commande publique, et notamment son Titre III,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 10 octobre 2019,

Vu la délibération n°19-11-257 en date du 25 novembre 2019
gestion du de l'air de camping par cet au lancement de la procé

Envoyé en préfecture le 06/07/2021
Reçu en préfecture le 06/07/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20210630-D_21_06_158-DE

Vu l'avis de publicité publiés au BOAMP le 20 décembre 2019 ar
plis au 05 février 2020 à 12h00,

Considérant qu'au 05 février 2020 à 12h00 aucune offre n'avait été réceptionnée rendant ainsi
infructueuse la procédure lancée,

Considérant le procès-verbal de la commission d'attribution des contrats de concession en date
du 06 février 2020 constatant l'absence d'offre,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- déclare la procédure de mise en concurrence pour l'exploitation du service de
camping-car de la ville de Libourne sans suite pour motif d'intérêt général tiré de l'absence de
candidatures et d'offres reçues sur ce dossier

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication,
Fait à Libourne

07 juillet 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 29 JUI 2021

21-06-159

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUX, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe GIGOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Karine BERRUEL, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUX, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

SERVICES PUBLICS LOCAUX

GESTION ET EXPLOITATION D'UNE AIRE DE CAMPING CARS : SUPPRESSION DU PÉRIMÈTRE DES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DE LA COMMUNE

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°19-11-257 en date du 25 novembre 2019 relatif au choix du mode de gestion de l'aire de camping cars,

Vu la délibération n°21-06-157 en date du 29 juin 2021 relative à de mise en concurrence pour la concession relative à la gestion Libourne,

Envoyé en préfecture le 06/07/2021
Reçu en préfecture le 06/07/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20210630-D_21_06_159-DE

Considérant le choix de ne plus de confier la gestion d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques, et de ne pas gérer ce service en régie,

Considérant que dans l'optique de mettre en place une occupation du domaine public, il est proposé que la gestion de l'aire de camping-cars de Libourne n'entre plus dans le périmètre des services publics industriels et commerciaux de la commune,

Considérant que l'ordonnance du 19 avril 2017 prévoit la possibilité pour tout opérateur économique d'effectuer une « manifestation d'intérêt spontanée », c'est-à-dire de solliciter auprès de la collectivité la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- que la gestion de l'aire de camping cars soit supprimée du périmètre des services publics industriels et commerciaux de la Ville de Libourne

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
07 juillet 2021
Le Maire,
Philippe BUISSON



Signature of Philippe Buisson

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

21-06-160

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe GIGOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Karine BERRUEL, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

SERVICES PUBLICS LOCAUX

AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN - MODIFICATION DE L'ANNEXE N°4 (GRILLE TARIFAIRE)

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Titre III du Code de la commande publique relatif aux contrats de concession,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-7 et suivants,

Vu la délibération n°2018-10-227 votée par le Conseil Municipal signer le contrat de délégation de service public pour la gestion souterrain,

Vu le contrat de délégation de service public en date du 20 novembre 2018,

Vu l'annexe n°4 dudit contrat relative à la grille tarifaire, modifiée sans incidence financière par délibération n° 2018-12-286,

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-6 qui précise que « tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante. »,

Considérant que, conformément au contrat, la société Effia avait demandé une augmentation des tarifs pour le 1er janvier 2020 puis pour le 1er janvier 2021,

Considérant qu'il semblait convenir d'attendre la fin des travaux, la réouverture totale du site ainsi que la mise en œuvre de l'amélioration du service aux usagers,

Considérant que l'ensemble des travaux seront terminés et le site de nouveau opérationnel dans son intégralité à compter du 1er juillet 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- modifie la grille tarifaire prévue à l'annexe n°4 du contrat de délégation de service public de gestion du parc de stationnement souterrain de la Ville à compter du 1er juillet 2021

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces modifications

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

07 juillet 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



ou expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

21-06-161

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe GIGOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Karine BERRUEL, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

SERVICES PUBLICS LOCAUX

AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PONEY CLUB ET DU CENTRE ÉQUESTRE - MODIFICATION DE L'ANNEXE N°6 (GRILLE TARIFAIRE)

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le titre III du code de la commande publique,

Vu les articles L.1411-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de concession pour la gestion du Poney Club et Libourne en date du 19 juin 2018 et notamment son article n° d'actualiser les tarifs annuellement,

Envoyé en préfecture le 06/07/2021
 Reçu en préfecture le 06/07/2021
 Affiché le 
 ID : 033-213302433-20210630-D_21_06_161-DE

Vu la délibération n° 2020-09-216 en date du 21 septembre 2020 fixant les tarifs du Poney Club et Centre Équestre de la ville de Libourne et autorisant le Maire à signer l'avenant n°2 relatif à la modification de l'annexe n°6,

Vu la demande transmise par la société délégataire Les Écuries de l'Isle,

Il est proposé une augmentation des tarifs de 0.8%, arrondi à l'euro près. Ces tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2021.

Nouvelle grille proposée :

	Ancien tarifs (en €)	Nouveaux tarifs proposés (en €)	
Adhésions			
• Baby	25	25	
• Junior	90	90	
• adulte	100	100	
Licence			
• baby	25	25	
• junior	25	25	
• adulte	36	36	
Séances d'essai (2 heures)			
• Baby	30	30	
• Junior	36	36	
• adulte	39	40	
Carte 10 heures			
• Baby	186	187	
• Junior	223	225	
• adulte	246	248	
Forfait 35 séances			Forfait demi/ saison à partir du 1 ^{er} février 2022
• Baby	520	524	
• Junior	625	630	
• adulte	687	692	
Forfait 35 séances au quotient familial inférieur à 457€ (tranche 1)			
• Baby	234	236	½ tarif
• Junior	281	284	
• adulte	309	312	
Forfait 35 séances au quotient familial entre 457€ à 914€ (tranche 2 à 5)			
• Baby	338	341	½ tarif
• Junior	406	410	
• adulte	447	450	
Forfait 35 séances au quotient familial 914€ à 1219€ (tranche 6 à 7)			
• Baby	416	419	½ tarif
• Junior	500	504	
• adulte	550	554	
Forfait 35 séances au quotient familial supérieur à 1219€			
• Baby	520	524	
• Junior	625	630	
• adulte	687	692	
Heure passager (non adhérent au club)			
• Baby	21	20	
• Junior	25	25	
• adulte	27	27	
Stages 1 et 2 jours (prix /jours)			

• Baby • Junior / Adulte	48			
	58			
3 jours				
• Baby • Junior Adulte	129			
	159			
4 jours				
• Baby • Junior / Adulte	162			
	200			
5 jours				
• Baby • Junior / Adulte	203			
	248			
Sortie en extérieur touristes (2h)	31€/ personne	31€/ personne		
Prestation Calèche				
• ½ journée	410	413		
• 1 journée	819	826		
Etablissement de santé				
• Groupe de 4 pers (1h)	61	61		
• Individuelle (1h)	31	31		
ALSH / Ecole des sports	10€/ personne	10€		
Scolaires (activités poneys tarif de la classe)	246€/ classe	248		
	Pension / Demi-pension	Pension / Demi-pension		
Cheval	466	233	470	235
Poney C/D	405	202	408	204
Poney B/A	344	172	347	173

Envoyé en préfecture le 06/07/2021
 Reçu en préfecture le 06/07/2021
 Affiché le 
 ID : 033-213302433-20210630-D_21_06_161-DE

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- adopte les tarifs tels que proposés
- dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2020-09-216
- autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 relatif à la modification de l'annexe n°6 (grille tarifaire)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

07 juillet 2021

Le Maire,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Maire
 de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20210630-D_21_06_161-DE